

# ***ASBL Soli-Dons***

## ***Rapport d'activités 2023***

60 Chaussée de Bruxelles  
1472 Vieux-Genappe  
067/87 87 23

[info@solli-dons.be](mailto:info@solli-dons.be)

coordination@solli-dons.be



Solli-Dons ASBL

N'entreprise : 0696-995-379

## Table des matières

1) Introduction .....	3
2) Rappel de l'objet social .....	4
3) La lutte contre le gaspillage alimentaire .....	5
A. Récolte des invendus et surplus alimentaires.....	5
B. Perspectives liées à l'approvisionnement.....	5
C. Chiffres.....	6
D. Gestion des denrées au-delà des colis alimentaires .....	6
i. Redistribution des surplus .....	6
ii. Gestion des déchets alimentaires.....	7
4) La distribution de colis alimentaires.....	8
A. Fonctionnement général .....	8
B. Partenaires sociaux publics.....	10
C. Partenaires associatifs .....	11
5) Ressources humaines.....	12
D. Situation générale et évolution.....	12
E. Manque de personnel structurel .....	12
F. Les contrats article 60.....	13
6) Financement .....	14
G. Les subsides .....	14
B. Les recettes d'activités diverses.....	14
7) Les autres actions et projets réalisés en 2023 .....	15
C. Déménagement .....	15
D. Développement de la plateforme d'aide alimentaire du BW .....	15
E. Divers .....	16
i. La Marmite Solidaire.....	16
ii. Bruzelles.....	17
iii. G2G.....	17
iv. Fête de fin d'année.....	17
v. Informatisation de Soli-dons.....	17
vi. Groupe de travail régional - plateforme d'aide alimentaire .....	17
vii. Camionnette .....	18
8) Les perspectives et objectifs .....	19
9) Photos .....	20

## 1) Introduction

L'année 2023 a été une année importante pour le développement de l'ASBL. Soli-dons est toujours dans une étape de transition au niveau financier. Les recherches de subsides pérennes n'ont pas encore abouties. Elles restent ainsi une priorité.

Sur un autre axe, l'ASBL a pu aboutir sur le plan opérationnel. Le déménagement du siège social et de l'activité de terrain a été effectué avec succès. Ce projet, imaginé en 2021, a été indispensable pour assoir les projections et les défis à venir de l'ASBL.

Cette étape clef est dans la continuité de la professionnalisation de l'activité :

- un meilleur suivi des données des partenaires/bénéficiaires
- une gestion des flux de denrées améliorée
- la mise en place d'une structure provinciale pour les acteurs de l'aide alimentaire

Soli-dons a pu, avec l'aide importante de la Région Wallonne, investir dans une camionnette réfrigérée de qualité en février 2023.

Les enjeux logistiques problématiques en 2022 ont été surmontés avec brio. La structure logistique actuelle permet de stabiliser dans le temps l'activité quotidienne et d'ouvrir des pistes de financements pérennes.

Malgré ces avancements très concrets, l'ASBL fait face à de nombreux défis.

Le principal est le financier comme déjà évoqué. Les budgets ne permettent pas de projeter à long terme les frais de personnel de l'ASBL. Une responsabilité importante repose sur l'aide du personnel sous contrat art.60. Malheureusement, celle-ci fait de plus en plus défaut.

Heureusement, des aides ponctuelles et importantes de la Région Wallonne, à nouveau, ont permis à Soli-dons de maintenir l'ensemble de son activité. Les deux emplois de l'ASBL ont été stabilisés pour 2023 et 2024. L'engagement d'un chauffeur a été nécessaire pour pallier au manque de candidat art.60.

Cependant, le financement ponctuel ne permet pas de projeter l'ASBL à long terme. La stabilité des deux emplois et d'un nombre de candidats art.60 en suffisance ou l'engagement d'un chauffeur seront les enjeux de 2024.

Des démarches ont été entreprises dans ce sens. Soli-dons se projette sur l'échelon provincial avec la création du Réseau Alim'Entraide en tant que plateforme d'aide alimentaire. Au travers de cela, l'ASBL travaille à la reconnaissance de ce type de structure au niveau régional.

De manière générale, Soli-dons peut se féliciter de la tenue de sa structure malgré les difficultés rencontrées.

Ce rapport a pour objectif de vous donner un état des lieux de la situation de l'ASBL, de son évolution, des perspectives et des défis à venir pour Soli-dons. Ce document permet aussi de rendre compte du travail accompli au cours de l'année écoulée par l'équipe au sens large du terme : le personnel, les administrateurs, les partenaires et la communauté de soutien.

## 2) Rappel de l'objet social

L'association a pour but social la **lutte contre le gaspillage alimentaire** pour lequel elle se veut être un acteur et un opérateur de première ligne.

Dans ce cadre, elle participe à la **redistribution, à titre gratuit, de surplus alimentaires à des personnes en difficultés sociales.**

Avec le soutien de



### 3) La lutte contre le gaspillage alimentaire

#### A. Récolte des invendus et surplus alimentaires

En 2023, **177 tonnes de marchandises ont été récoltées** auprès des différents partenaires commerciaux et donateurs, ce qui représente une hausse de **plus de 18 tonnes par rapport à 2022**.

L'explication de la hausse des denrées s'explique par différentes sources. Dans le cadre du Réseau Alim'Entraide, Soli-dons a fait un énorme travail prospectif. L'ASBL a de la sorte pu bénéficier de don ponctuel de certains grossistes / agriculteurs. Des partenariats ont aussi été établis avec deux nouveaux fournisseurs : la boulangerie Louise à Genappe et le Colruyt de Braine-le-Château.

Cette hausse cache certaines réalités plus complexes. Certaines projections établies dans le rapport d'activité 2022 se sont concrétisées. En effet, des partenaires ont revu leur gestion d'invendus et de surplus. Cela s'explique soit par le prix de l'énergie (CIPAPI) soit par la possibilité de revente via des paniers « Too Good To Go » (Carrefour Mont Saint-Jean et boulangerie Demaret). De cette manière, le partenaire grossiste CIPAPI octroie (à minima) moitié moins de denrées alimentaires depuis septembre. Soli-dons a mis fin à son partenariat en mars avec la boulangerie Demaret car les quantités n'étaient plus suffisantes. Comme indiqué dans la paragraphe du dessus, nous avons pu créer un partenariat avec la boulangerie Louise de Genappe qui offre du pain de meilleure qualité en plus grande quantité.

Les partenaires alimentaires de meilleure qualité étant déjà pris, Soli-dons a aussi été confronté à une concurrence rude entre acteurs de l'aide alimentaire. Un des fournisseurs a été subtilisé de la sorte. Soli-dons a dû entamer des négociations avec l'acteur d'aide alimentaire en question pour récupérer ce fournisseur.

Seules les Banques Alimentaires ou la Croix-Rouge de Belgique ont des portes d'entrées pour accéder à certains partenaires commerciaux (Aldi, Colruyt notamment). La banque alimentaire Bruxelles-Brabant, partenaire historique de l'ASBL, n'a pas répondu par la positive à la demande d'accès au Colruyt de Braine-le-Château. Aussi, Soli-dons a établi un partenariat avec la Croix-Rouge pour la collecte auprès de ce magasin en particulier.

#### B. Perspectives liées à l'approvisionnement

Comme dans le rapport d'activité 2022, Soli-dons tient à alerter des divers risques à venir. Les fournisseurs alimentaires potentiels sont déjà tous sous contrats. L'ASBL fait face à une concurrence avec des initiatives marchandes en plus de du secteur de l'aide alimentaire. Une des solutions réside dans la création du Réseau Alim'Entraide pour fédérer les organismes d'aide alimentaire du Brabant Wallon et faire face ensemble à la hausse des demandes et la concurrence avec des acteurs commerciaux.

Soli-dons soutient la mise en place d'une législation au niveau régional pour limiter le gaspillage alimentaire où qu'il se situe au niveau de la chaîne alimentaire. Soli-dons a initié un groupe de travail « plateforme d'aide alimentaire » au niveau régional.

## C. Chiffres

Le tableau ci-dessous reprend les quantités de marchandises (en kg) récoltées dans ces magasins pour l'année 2023 :

Quantités récoltées en 2023												
	Banque alimentaire					Sous-total	Hors Banque Alimentaire				Sous-total	Total
	Carrefour St Jean	Colruyt Waterloo	Colruyt Nivelles	Colruyt Genappe	Aldi Genappe		Colruyt BLC	CIPAPI	Boulangerie	Autre		
Janvier	5.134	3.540	2.075	2.073	1.745	14.567		1.486	118	767	2.370	16.937
Février	2.896	2.238	1.679	1.484	1.181	9.478		1.245	99	330	1.675	11.153
Mars	2.376	2.685	1.761	1.245	1.260	9.326		1.483	248	783	2.513	11.839
Avril	2.539	2.027	1.752	1.751	1.447	9.515		2.500	401	494	3.395	12.910
Mai	2.828	3.156	2.364	1.810	1.409	11.567		1.756	400	703	2.858	14.426
Juin	2.700	3.011	2.535	1.662	1.460	11.368		2.171	439	393	3.003	14.372
Juillet	2.974	3.626	2.960	2.504	1.495	13.560		2.979	503	38	3.520	17.079
Août	2.514	3.212	2.271	1.987	1.652	11.635		2.286	295	3.286	5.866	17.501
Septembre	1.688	3.414	1.858	966	1.312	9.238	1.097	908	302	190	2.497	11.735
Octobre	3.545	2.476	2.772	1.602	1.068	11.463	2.756	890	470	10	4.126	15.589
Novembre	2.574	2.469	2.644	1.611	1.684	10.982	2.094	355	308	401	3.158	14.140
Décembre	2.420	3.261	3.063	2.416	1.948	13.108	3.006	457	376	3.009	6.848	19.956
<b>Moy/mois</b>	<b>2.849</b>	<b>2.926</b>	<b>2.311</b>	<b>1.759</b>	<b>1.472</b>	<b>11.317</b>	<b>2.238</b>	<b>1.543</b>	<b>330</b>	<b>867</b>	<b>3.486</b>	<b>14.803</b>
<b>Total</b>	<b>34.189</b>	<b>35.116</b>	<b>27.734</b>	<b>21.112</b>	<b>17.658</b>	<b>135.808</b>	<b>8.953</b>	<b>18.516</b>	<b>3.959</b>	<b>10.403</b>	<b>41.830</b>	<b>177.638</b>

Un travail statistique a été effectué afin d'obtenir une valeur monétaire des denrées collectées. L'ASBL a récolté l'équivalent de **1 308 008,86€ pour l'année 2023**.

En se basant sur les chiffres de l'entreprise Too Good To Go, 1 kg de nourriture gaspillée équivaut à 2,5 kg de CO<sub>2</sub><sup>1</sup>. Soli-dons permet d'éviter l'émission de plus de 400.000 tonnes de CO<sub>2</sub> (l'équivalent de la collecte des denrées soustraite à ce qui est envoyé en biométhanisation)

## D. Gestion des denrées au-delà des colis alimentaires

### i. Redistribution des surplus

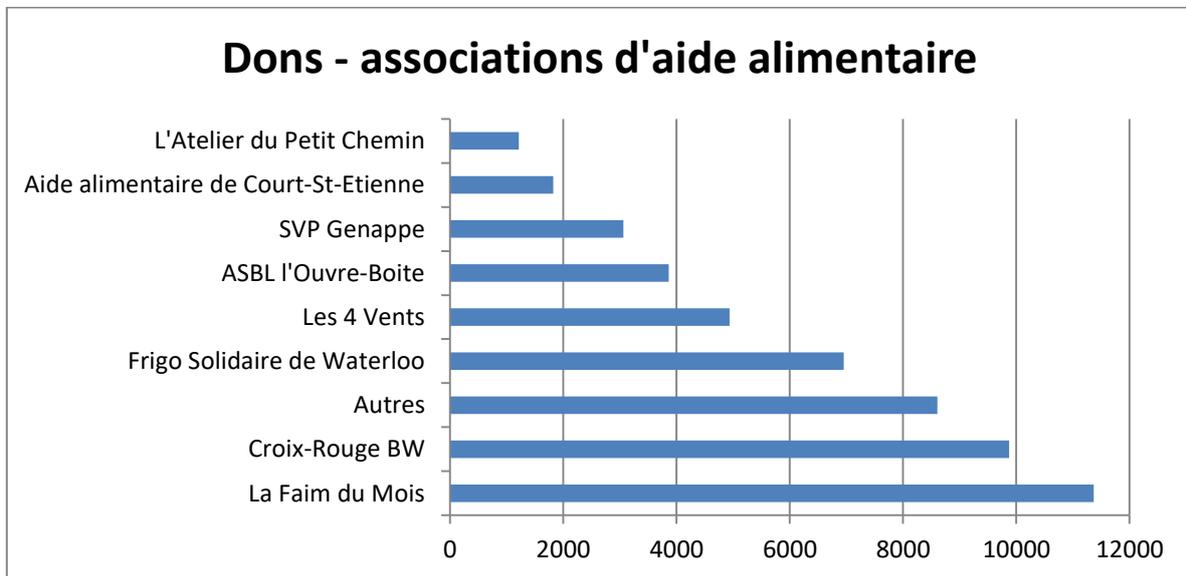
L'approvisionnement est et reste imprévisible. En cas d'afflux massif de marchandises, Soli-dons contacte d'autres associations actives dans l'aide alimentaire ou l'action sociale afin d'éviter le gaspillage alimentaire. Etant donné les nouveaux partenariats établis, en 2023, Soli-dons a ainsi **redistribué un peu plus de 51 tonnes de denrées à d'autres organismes d'aide alimentaire**. Il s'agit de 13 tonnes de plus que l'année dernière.

Un maximum de don est orienté vers les partenaires d'aide alimentaire du Brabant Wallon. Cependant, il faut tenir compte de plusieurs points pour effectuer correctement ces dons :

<sup>1</sup> <https://www.toogoodtogo.com/fr-be/press/infographic-fr>

La possibilité de venir chercher les denrées, la quantité que l'association peut prendre, les jours de disponibilités pour les retraits. C'est pour cette raison que, la Faim du mois, seul partenaire en dehors du Brabant Wallon est le premier bénéficiaire de nos dons. Il s'agit de la seule ASBL en capacité de venir chercher les denrées le samedi.

Voici la répartition des dons extérieurs dans le tableau ci-dessous.

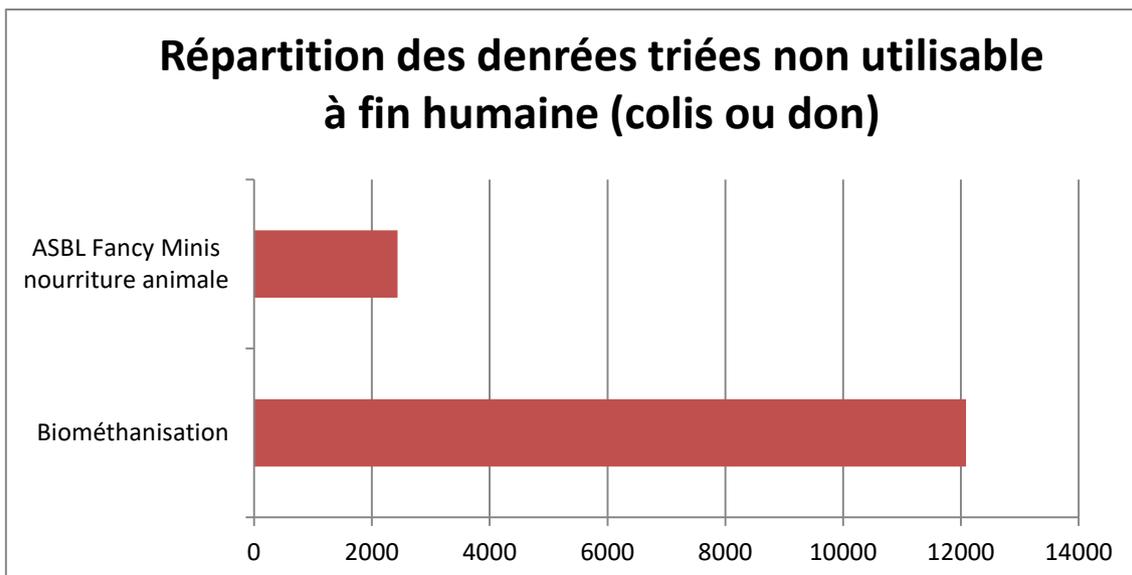


## ii. Gestion des déchets alimentaires

Cette augmentation peut être expliquée par la hausse des dons des partenaires alimentaires, par le don à l'ASBL Fancy Minis (qui récupère les denrées valide pour la consommation animale, mais plus humaine) et par une meilleure gestion des stocks de denrées de l'ASBL. L'approvisionnement d'autres structures est un potentiel intéressant pour l'évolution de Soli-dons, notamment au travers de l'ambition du Réseau Alim'Entraide.

Grâce à l'optimisation des encodages de données, Soli-dons arrive à un total de 12 tonnes envoyées en centrale de biométhanisation. Cela représente 6,8% des denrées collectées quotidiennement. Soli-dons a pérennisé son partenariat avec l'ASBL Fancy Minis, située à Houtain-le-Val qui récupère les surplus encore consommable pour l'alimentation animale plutôt qu'humaine (pain, salade défraîchie, ...). Le partenariat lancé en octobre a déjà permis d'amener plus de 2000kg de denrées pour de la nourriture animale plutôt qu'auprès de la centrale de biométhanisation

Les déchets alimentaires sont envoyés à la centrale de biométhanisation d'Evergreen - Bio Energy à Nivelles. Un système informatisé de pesée permet de mesurer le poids exact. A ce poids, il est nécessaire d'ajouter une marge d'erreur liée aux produits d'origine animale (os, viande), qui ne peuvent pas être biométhanisés et donc pesés.



## 4) La distribution de colis alimentaires

### A. Fonctionnement général

Pour rappel, le fonctionnement actuel de Soli-dons est le suivant : 2 mois de colis alimentaires gratuits (à raison d'1x/sem maximum) puis 20 colis alimentaires à 2€ symbolique pour le bénéficiaire.

Contrairement à d'autres dispositifs d'aide alimentaire existants, **l'évaluation de « l'état de pauvreté » des bénéficiaires** n'est pas réalisée au sein de l'ASBL. Celui-ci est déterminé par ses **partenaires de première ligne (principalement les CPAS)** avec lesquels Soli-dons a une **convention de partenariat**. Ces derniers font alors parvenir à l'ASBL les demandes d'aide alimentaire.

Pour les communes hors Nivelles couverte, la distribution a lieu une fois par semaine.

On retrouve ainsi le planning de distribution suivant pour la semaine.

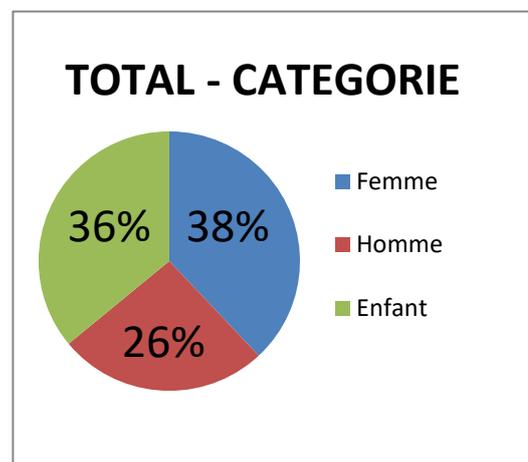
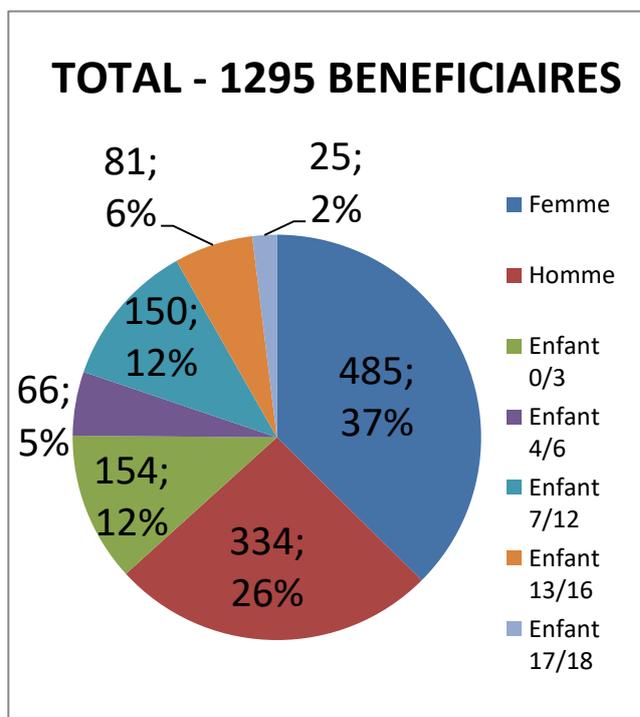
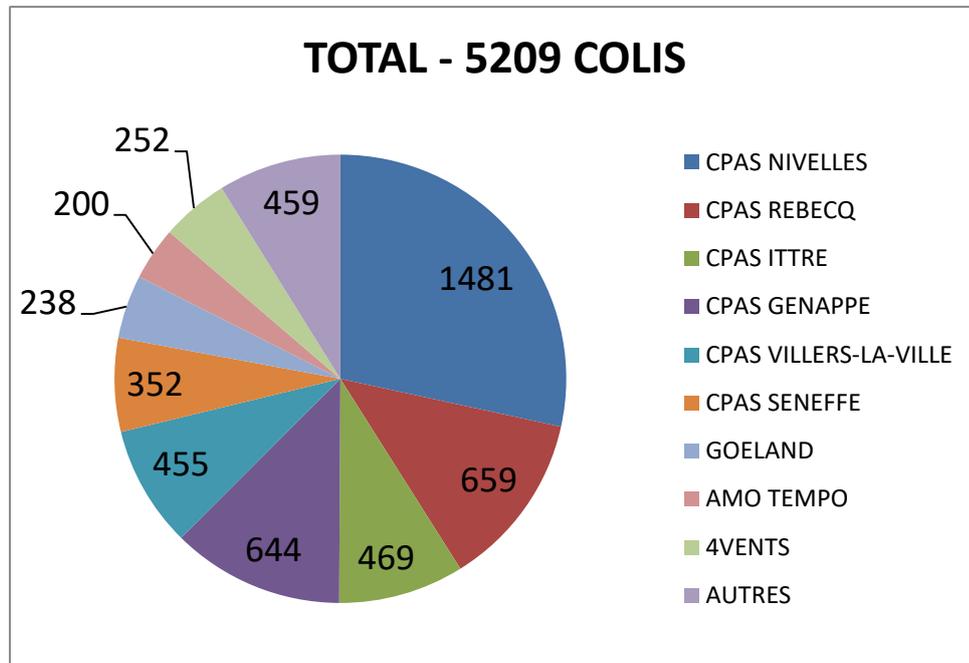
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Nivelles	Nivelles	Nivelles	Nivelles	Nivelles	Nivelles
Villers-la-Ville	Rebecq	Ittre	Genappe	Seneffe	

Suite à l'informatisation des données, l'ASBL possède une vue claire par CPAS et par partenaire social des colis et des personnes aidées. Il en est de même sur la quantité de colis gratuits ou payants attribués.

Au total, sur l'année 2023, Soli-dons a distribué **5209 colis alimentaires** à destination de **1295 bénéficiaires distincts**. 43% des colis alimentaires distribués ont été gratuits (soit totalement à

charge de Soli-dons). Il s'agit d'une augmentation de 842 colis alimentaires par rapport à 2022.

Voici ci-dessous trois graphiques reprenant les chiffres annuels concernant les colis alimentaires.



## B. Partenaires sociaux publics

Suite à l'analyse budgétaire de l'ASBL en 2021, chaque colis coûte 6€ à Soli-dons (hors charge salariale). Aussi, pour arriver à un équilibre, une contribution financière a été demandée aux CPAS partenaires à hauteur de 4€ pour les colis payants, et 2€ pour les bénéficiaires. Les 2 mois de colis gratuits sont entièrement à charge de Soli-dons. Aussi, l'ASBL prend en charge la contribution financière des associations partenaires envoyant des bénéficiaires.

Une convention a ainsi été signée ou annexée par chaque CPAS partenaire durant le deuxième trimestre de l'année.

L'année 2023 a permis de consolider les antennes et leur fonctionnement auprès des 5 CPAS partenaires : Nivelles, Rebecq, Ittre, Genappe et Seneffe. Soli-dons a développé un partenariat avec le CPAS de Villers-la-Ville dès le mois d'avril. Soli-dons porte donc ses partenaires publics au nombre de 6. La distribution est fixée au lundi.

Le tableau suivant résume le nombre de colis distribués sur l'année ainsi que le nombre de personnes bénéficiaires par CPAS partenaires.

2023	NIVELLES	REBECQ	ITTRE	GENAPPE	VLV	SENEFFE
GRATUIT	688	375	163	165	305	175
PAYANT	793	284	306	479	150	177
<b>TOTAL</b>	<b>1481</b>	<b>659</b>	<b>469</b>	<b>644</b>	<b>455</b>	<b>352</b>
<b>TOTAL COLIS</b>						<b>4060</b>
Femme	161	50	28	49	73	34
Homme	129	39	23	30	42	31
Enfants 0/3	15	9	6	8	86	8
Enfants 4/6	18	11	2	3	0	15
Enfants 7/12	59	19	14	24	0	19
Enfants 13/16	39	9	4	10	0	4
Enfants 17/18	7	3	1	3	0	5
<b>TOTAL</b>	<b>428</b>	<b>140</b>	<b>78</b>	<b>127</b>	<b>201</b>	<b>116</b>
<b>TOTAL PERSONNES</b>						<b>1090</b>

## C. Partenaires associatifs

Soli-dons a également des conventions d'aide alimentaire avec 12 partenaires actifs dans l'aide sociale sur Nivelles. Les horaires de distribution de colis étant saturé, l'ASBL a fait l'exception d'accueillir un nouveau service social, celui du RSBW. Voici les partenaires sociaux de Soli-dons ci-dessous :

- Service d'accompagnement La Cordée
- Entreprise Adaptée Village N°1
- Entreprise de Formation par le Travail  
Le Bric
- L'Institut d'habitation protégé le Hêtre Rouge
- Maison d'accueil Le Goéland
- Maison d'accueil Les Quatre Vents
- Le service de Santé Mentale de Nivelles
- Crèche La Maison des Enfants
- Service d'aide au justiciables et aux victimes La Touline
- Hébergement d'urgence du Relais Social du Brabant Wallon
- ISBW
- Aide en Milieu Ouvert AMO Tempo (Nivelles + Genappe)

Le tableau suivant est un résumé du nombre de colis distribués sur l'année ainsi que le nombre de personnes bénéficiaires. Les trois principaux partenaires sociaux sont dans des colonnes distinctes.

2023	GOELAND	AMO TEMPO	4VENTS – service post hébergement	AUTRES
<b>GRATUIT</b>	76	21	54	218
<b>PAYANT</b>	162	179	198	241
<b>TOTAL</b>	<b>238</b>	<b>200</b>	<b>252</b>	<b>459</b>
<b>TOTAL COLIS</b>				<b>1149</b>
<b>Femme</b>	27	17	16	30
<b>Homme</b>	0	7	13	20
<b>Enfants 0/3</b>	8	2	7	5
<b>Enfants 4/6</b>	7	2	2	6
<b>Enfants 7/12</b>	5	3	3	4
<b>Enfants 13/16</b>	3	6	0	6
<b>Enfants 17/18</b>	1	2	0	3
<b>TOTAL</b>	<b>51</b>	<b>39</b>	<b>41</b>	<b>74</b>
<b>TOTAL PERSONNES</b>				<b>205</b>

## 5) Ressources humaines

### D. Situation générale et évolution

Soli-dons a fonctionné avec l'appui de différents moyens humains sur l'année 2023 :

- 2 ETP dégagés sur fond subsidié. L'un à la coordination, l'autre au secrétariat et à l'encadrement du personnel de terrain ;
- ½ ETP mis à disposition par l'ASBL des Quatre Vents, partenaire social ;
- Entre 2 à 4 personnes sous contrat art.60 (réinsertion socio-professionnelle) ;
- Des personnes soumises à des peines d'intérêts généraux de manière ponctuelle ;
- Des personnes sous contrat via le Service Citoyen à raison de 28h/sem
- Des bénévoles à hauteur d'une personne par jour (en moyenne) pour combler les plages manquantes.

De manière générale, 5 ETP sont nécessaires sur le terrain pour assurer les missions du quotidien, un roulement dans les équipes pour les vacances et/ou les maladies.

Les deux ETP de l'ASBL ont pu être maintenu avec brio tout au long de l'année. Leur projection dans le courant de l'année 2024 est assurée.

### E. Manque de personnel structurel

L'ASBL est en sous-effectif depuis le mois de juin. En effet, certains contrats art.60 n'ont pas été renouvelés et les certificats médicaux du personnel en place n'ont pas permis de sortir la tête de l'eau. Les bénévoles et les personnes sous obligation de en peine de travail d'intérêt général (TIG) ont été très importants jusque fin août, date à laquelle Soli-dons a déménagé à Vieux-Genappe. Depuis ce déménagement, le local de Soli-dons est trop difficile d'accès pour les bénévoles réguliers, TIG et autres. Les contrats art.60 ont été conditionnés à la possession du permis B, ce qui a aussi freiné les candidatures.

Soli-dons a été contraint de fermer les portes de ses distributions de colis alimentaires les deux premières semaines de juillet suite au manque d'effectif. Deux ETP sous contrat art.60 ont été trouvés. Cette situation a déjà été vécue les deux dernières semaines de mai 2022, le répondant des services de réinsertion des CPAS partenaires avaient alors été plus soutenant.

Pour éviter une seconde fermeture, Soli-dons a été contraint d'engager sur fond propre un chauffeur à partir du mois de septembre. En effet, le déménagement a engendré la fin d'un contrat art.60 ne possédant pas le permis pour se rendre au nouveau lieu de travail.

Malheureusement, la situation budgétaire instable de Soli-dons ne permet pas de projeter le poste de chauffeur au-delà de 2024.

Au-delà des mesures déjà prises en 2022 concernant ce sous-effectif déjà vécu, Soli-dons a établi des partenariats avec de nouveaux CPAS. L'objectif est de répondre au manque de candidats art.60. Le CPAS de Lasne, de Braine-le-Château et de Villers-la-Ville ont répondu par la positive.

**Soli-dons court un risque très important de fermeture de son activité si du personnel n'est pas trouvé pour assurer le rôle de chauffeur-manutentionnaire.**

Une piste de solution serait d'établir un système de navette depuis Nivelles. En effet, un certain nombre de bénévoles et de personnes ayant à prêter des travaux d'intérêt généraux sont disposés à aider mais sans avoir la capacité de rejoindre le nouveau local.

## F. Les contrats article 60

Soli-dons est une ASBL active dans la réinsertion socio-professionnelle. Sur l'année 2023, Soli-dons a permis à **7 personnes** une réinsertion socio-professionnelle.

L'ensemble des personnes sous contrats art.60 ayant terminés leur cursus ont trouvé un travail suite à notre réinsertion socio-professionnelle. Ce travail est le fruit d'un large éventail de partenaires privés en recherche de candidats lié au poste de chauffeur-manutentionnaire.

Soli-dons projette d'augmenter le barème du poste lié au secrétariat afin de remplir la fonction d'éducateur. L'objectif recherché est de fournir un meilleur encadrement au personnel en réinsertion socio-professionnelle. Ce changement barémique est prévu au niveau budgétaire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Ce changement structurel permettra de mettre en place un accompagnement et une formation plus poussée afin de préparer les agents à la remise à l'emploi.

Une formation dès l'accueil a été établie. On y retrouve l'ensemble des informations nécessaires à l'accomplissement des missions du nouvel arrivant. L'engagé reste dans tous les cas accompagné en binôme.

Le travail de l'art.60 est chauffeur-manutentionnaire. Un descriptif de poste a été mis en place afin d'identifier les fonctions à assurer. Ce rôle permet une autonomisation importante de la personne. Cette responsabilisation est analysée par l'encadrante au cas par cas afin de permettre une réinsertion socio-professionnelle la plus adaptée possible.

Un travail est mené pour mettre en place un descriptif de poste de « valoriste alimentaire ». Les ressourceries possèdent déjà un descriptif relatif à l'agent de valoriste. Il serait question d'y ajouter l'aspect alimentaire. Cette fonction allie les notions relatives à l'hygiène alimentaire et la capacité à valoriser les denrées collectées. Un de nos art.60 a eu l'occasion de suivre cette formation auprès de la plateforme d'aide alimentaire de Namur en partenariat avec la Province de Namur. Ce travail lié à l'économie circulaire est amené à se développer dans les années à venir.

La pénurie de candidats sous contrat art.60 a été abordée au chapitre précédant. En plus de cela, une réforme des contrats art.60 est à venir dans le courant de l'année 2024. Cette réforme risque d'amener les CPAS à déléguer les frais liés aux contrats art.60 auprès de leurs partenaires sociaux. Il est nécessaire de se tenir informé de cette réforme à venir afin de projeter correctement la suite pour le personnel de Soli-dons. De même, Soli-dons sera amené à renouveler son agrément d'Initiative en Economie Sociale en 2024.

## 6) Financement

Les financements de l'ASBL sont doubles : des subsides et des recettes d'activités diverses.  
Les subsides représentent 85% du budget annuel de l'ASBL pour 2023.

### G. Les subsides

Les subsides sont actuellement non récurrents. L'ensemble des demandes réalisées en 2022 ont porté leur fruit. Soli-dons a continué à remplir une série d'appels à projet et de demandes de subside pour l'année 2023. Soli-dons a reçu des réponses positives.

Pour 2023, les subsides se regroupent en trois grandes parties : la Province du Brabant Wallon, Viva For Life et la Région Wallonne

Les voici dans le tableau ci-dessous :

<u>Organe subs.</u>	<u>Subside</u>	<u>Montant obtenu</u>	<u>utilisation des budgets</u>
Viva For Life	VFL 2022	55.000,00 €	Frais de personnel
Région Wallonne	Plateforme 1 – AJ	15.408,00 €	Nouveau local + achat camio
Région Wallonne	Plateforme 1	30.800,00 €	Achat camio
Province du BW	Aménagement	19.000,00 €	Nouveau local
Province du BW	Dem. Facult. 2023	30.000,00 €	Frais de fonctionnement et personnel
Région Wallonne	Réutilisation 2023	25.000,00 €	2024
Région Wallonne	Plateforme 2	19.170,00 €	2024
Région Wallonne	Plateforme 3	100.000,00 €	Frais de pers et investissement 2023 + 2024
Viva For Life	VFL 2023	75.000€ (à confirmer)	Frais de personnel 2024

### B. Les recettes d'activités diverses

En termes de recettes propres, citons principalement :

- La contribution financière des bénéficiaires pour les colis payants : 3548,15€
- La contribution financière des CPAS : 5.408€ dont une partie est encore à recevoir
- Les dons reçus : 13.329,41€, notamment grâce à un don conséquent de Carrefour de plus de onze milles euros.
- La facturation des prestations de la camionnette : 1216,59 €
- Le paiement du loyer de Prévention Jeunesse à hauteur de 3.600€ pour 2023
- La vente des produits GoodstoGive : 1870,77€

Avec le soutien de



## 7) Les autres actions et projets réalisés en 2023

### C. Déménagement

Soli-dons porte, avec le soutien de la Province du Brabant Wallon dès 2020, le projet de développement de son activité au sein d'un nouvel espace à portée provinciale. Ce nouveau local permet de mieux répondre à la lutte contre le gaspillage alimentaire mais aussi d'améliorer l'aide alimentaire sur l'échelle provinciale.

L'ASBL a reçu l'autorisation urbanistique début d'année pour aménager un local au sein du corps de la Ferme du Pass'avant. Les travaux ont été entamés en juin et clôturés fin août. L'aménagement s'est déroulé début septembre.

Les budgets initialement prévus ont été revus à la hausse suite à l'inflation. Un budget de la Région Wallonne a été obtenu en supplément du budget initial de 19.000€ de la Province du Brabant Wallon. Malgré cela, les travaux ont été effectués par les employés et bénévoles de l'ASBL pour diminuer les montants nécessaires. Au total, environ 35.000€ ont été investis dans ce nouveau local.

L'aménagement était nécessaire à plusieurs égards : développement du projet de plateforme d'aide alimentaire, normes hygiéniques, manutention du personnel, ...

La maison nivelloise mise à disposition par la Commune a été rendue. L'état des lieux s'est bien déroulé. Des discussions ont eu lieu avec le CPAS afin de trouver un local pour maintenir les distributions de colis alimentaires sur Nivelles. Le local a été trouvé au sein de l'ancienne épicerie sociale du CPAS, à l'arrière du home Nos Tayons.

Aussi, Nivelles est devenue, au même titre que les autres CPAS partenaires, une antenne de distribution de colis alimentaires. Celle-ci ayant lieu tous les jours du lundi au samedi.

L'inauguration du local sera à prévoir dans le courant de l'année 2024 lorsque Soli-dons aura eu les finances ou le personnel pour finaliser les petits travaux de finition.

### D. Développement de la plateforme d'aide alimentaire du BW

Soli-dons a développé depuis 2020 un tissu important de partenaires sociaux pour apporter une aide alimentaire : 6 CPAS ainsi que 12 partenaires sociaux. A cela s'ajoute depuis ces dernières années des partenaires alimentaires que nous soutenons au travers d'un approvisionnement en denrées, soit 10 partenaires alimentaires récurrents. Ce maillage est principalement actif au centre et sur l'ouest du Brabant Wallon.

Ce développement important permet à Soli-dons de revendiquer son activité en tant que plateforme d'aide alimentaire. Cette activité supra-communale permet d'atteindre de rencontrer les objectifs de la Province du Brabant Wallon mais aussi de bénéficier de certains

subsidés régionaux spécifiques. Soli-dons a fait le choix de continuer à développer cette activité car il s'agit là d'un potentiel important de pérennisation de sa structure.

Pour développer au mieux ce rôle de plateforme d'aide alimentaire, Soli-dons a décidé d'arrêter de créer de nouvelles antennes de distribution de colis alimentaires pour assurer le maintien des antennes existantes et surtout permettre l'appui aux acteurs de l'aide alimentaire provinciaux déjà actifs dans l'aide alimentaire.

Dans ce cadre, des discussions ont été menées fin 2022 avec d'autres acteurs importants de l'aide alimentaire sur le Brabant Wallon. Ainsi un groupe de travail s'est lancé à raison d'une rencontre mensuelle durant toute l'année 2023 avec la Croix-Rouge du Brabant Wallon, Apides, le Relais Social du Brabant Wallon et les Restos du Cœur de Wavre. Soli-dons a été appuyé par la Concertation d'Aide Alimentaire Wallonne aussi.

L'objectif a été en premier lieu d'améliorer l'approvisionnement de l'aide alimentaire pour faire face à la hausse des demandes d'aide alimentaire en Brabant Wallon.

Un travail de cadastre des acteurs de l'aide alimentaire ainsi que des pistes d'approvisionnement supplémentaire a été effectué par Soli-dons. Il en ressort que le potentiel de denrées à collecter nécessite une logistique et une mise en réseau des acteurs existants.

Aussi, deux objectifs supplémentaires sont ressortis de ce groupe de travail : la mise en réseau des acteurs et la représentation du secteur de l'aide alimentaire au niveau provincial.

Une première plénière a eu lieu en juin pour présenter ces objectifs aux acteurs sociaux et de l'aide alimentaire sur la Province. Cette rencontre a été une réussite avec la présence de plus de 30 organismes représentés. Une seconde plénière fin d'année a permis de proposer un système d'adhésion à la plateforme d'aide alimentaire.

Le nom choisi pour la plateforme est celui du Réseau Alim'Entraide. Il reste à définir quel est le statut juridique le plus opportun pour atteindre les objectifs définis.

## E. Divers

### *i. La Marmite Solidaire*

Soli-dons a mis en place un partenariat avec L'Essentiel, ASBL en charge de l'accueil de personnes porteuses de handicap. Tous les mardis, l'ASBL transforme les produits abîmés mais encore valable en soupe et/ou confiture en fonction des denrées du jour. Ces denrées transformées sont remises dans les colis alimentaires de Soli-dons. Ce projet a été lancé en fin d'année. Le développement de ce type d'initiative aux autres jours de la semaine serait intéressant.

## *ii. Bruzelles*

Soli-dons a distribué 114 sachets de protection hygiénique en 2023. Soli-dons a dû mettre un terme à ce soutien étant donné le manque de personnel de l'ASBL depuis juin.

Au-delà de cet acte concret, l'ensemble des bénéficiaires a été sensibilisé à cette thématique qui reste un tabou pour trop de monde actuellement dans la société. Soli-dons espère pouvoir reprendre cette activité dès que possible en 2024...

## *iii. G2G*

Soli-dons a pu faire bénéficier de son partenariat avec **GoodstoGive** à ses usagers avec le stock restant des commandes de 2022. Ce soutien leur permet d'acheter à prix minime de produits non alimentaires (hygiène, vestimentaire, ...). Depuis le déménagement de l'ASBL début septembre, Soli-dons n'a pas pu reprendre ce service, faute de personnel.

## *iv. Fête de fin d'année*

- Soli-dons a pu offrir un cadeau de Saint-Nicolas ainsi que quelques friandises aux familles bénéficiaires de Rebecq ;
- Pour la Noël, Soli-dons a réitéré sa collaboration avec le Club Rotary de Villers-la-Ville afin d'offrir un livre pour chaque enfant, livre choisi par l'enfant lui-même.

## *v. Informatisation de Soli-dons*

Soli-dons a eu la possibilité d'engager un infographiste en réinsertion socio-professionnelle. Dans ce cadre, plusieurs axes de travail ont été mis en place pour faciliter le fonctionnement de l'ASBL et pour améliorer sa visibilité générale.

Deux sites internet sont en cours de création : l'un pour Soli-dons, l'autre pour le projet du Réseau Alim'Entraide. Dans la continuité, Soli-dons va être amenée à utiliser deux téléphones portables professionnels, un au nom de Soli-dons, l'autre pour le Réseau Alim'Entraide.

Les adresses email ont été changées afin d'avoir une communication extérieure plus efficace. On retrouve [info@solli-dons.be](mailto:info@solli-dons.be), [coordination@solli-dons.be](mailto:coordination@solli-dons.be) et [gestion@solli-dons.be](mailto:gestion@solli-dons.be).

Un travail d'informatisation des données de Soli-dons a été opéré en fin d'année 2023. Ce nouveau système permet à la fois un gain de temps mais aussi des chiffres plus précis pour l'ASBL.

## *vi. Groupe de travail régional - plateforme d'aide alimentaire*

Soli-dons est à l'initiative du groupe de travail des plateformes d'aide alimentaire au niveau régional. Plusieurs rencontres ont eu lieu au cours de l'année 2023 au travers de l'organisation de la Concertation d'Aide Alimentaire Wallonne. Il est nécessaire de suivre et d'alimenter ce groupe de travail régional au nom de l'ASBL pour l'année 2024.

Certains axes ont été travaillés en particulier. Le sujet législatif au niveau régional et fiscal au niveau fédéral. Le groupe de travail est en cours de rédaction d'un plaidoyer des plateformes logistiques de l'aide alimentaire pour 2024, année électorale.

Ce plaidoyer aborde plusieurs enjeux :

- 1) La mise en place d'une définition collective d'une plateforme logistique d'aide alimentaire
- 2) Le constat de l'augmentation des demandes d'aide alimentaire
- 3) Les difficultés liées aux approvisionnements :
  - Des propositions de mesures face à cet approvisionnement :
    1. Augmenter les dons d'inventus alimentaires (plus de donateurs et de points de collecte, plus de quantités données par point de collecte...)
    2. Faciliter l'accès aux produits alimentaires du Fonds Social Européen + (FSE+)
    3. Soutenir la recherche de nouvelles sources d'approvisionnements
- 4) Les difficultés liées au manque de moyens des plateformes logistiques :
  - Des propositions de mesure face à ce manque de moyens :
    1. Reconnaissance et appui structurel aux plateformes logistiques de l'aide alimentaire
    2. Contribuer de manière structurelle aux besoins financiers des organisations d'aide alim.
    3. Soutien à la collaboration entre plateformes logistiques
    4. Une uniformisation et une collecte de données liées aux activités de collecte de denrées

### *vii. Camionnette*

Soli-dons a fait l'achat d'une camionnette réfrigérée H2L2 grâce au soutien financier de la Région Wallonne. Sans cela, nous n'aurions pas pu maintenir une activité aussi importante.

## 8) Les perspectives et objectifs

Le déménagement de l'ASBL a été effectué. Le Réseau Alim'Entraide est en bonne voie pour durer dans le temps, notamment via le lancement des adhésions en tant que membres a été fait en cette fin d'année.

Les perspectives recherchées afin de rencontrer des subsides pérennes sont au rendez-vous pour Soli-dons.

Les finances actuelles permettent de maintenir les membres du personnel sur l'ensemble de l'année 2024. Il s'agit là d'une année charnière à venir pour trouver un équilibre budgétaire auprès de la Région Wallonne et du Brabant Wallon.

Il est nécessaire d'entreprendre les démarches auprès des différents cabinets régionaux : social, environnemental et emploi. De même, il sera question d'analyser quel équilibre financier et juridique est possible entre le Réseau Alim'Entraide et Soli-dons.

Outre ces enjeux à venir, certaines menaces sont d'ores et déjà présentes. Si la pénurie de candidats art.60 continue dans le temps, l'ASBL court un réel risque quant à la stabilité en ressource humaine.

Le faible apport de denrées au sein du Réseau Alim'Entraide pourrait démotiver certains partenaires de l'aide alimentaire. Sans une adhésion conséquente, le statut de plateforme d'aide alimentaire pourrait se trouver caduc. Cela engendrerait une absence de potentielle projection financière pérenne.

## 9) Photos

Travaux et déménagement de Soli-dons de Nivelles à Vieux-Genappe



---

### Mise à l'arrêt des colis par manque de personnel début juillet

Soli-dons manque de personnel depuis maintenant 2 mois. Nous n'avons plus les capacités de préparer et distribuer nos colis alimentaires.

Nous espérons de tout cœur qu'une solution soit trouvée avec nos CPAS partenaires pour l'engagement de nouveaux contrats art.60.

En attendant, nous vous invitons à contacter votre CPAS pour une aide alimentaire de remplacement.

Nous vous recontacterons dès qu'une solution sera trouvée.

Merci pour votre compréhension.

Nous avons pu recevoir plusieurs candidats art.60 ces derniers jours.

**La réouverture des antennes de distributions de colis aura lieu dès ce lundi 17**

Merci pour votre solidarité !

Avec le soutien de



## La nouvelle camionnette H2L2 – Opel Movano, financée par la Région Wallonne



---

## Les rencontres plénières du Réseau Alim'Entraide, animée par le coordinateur de Solidons

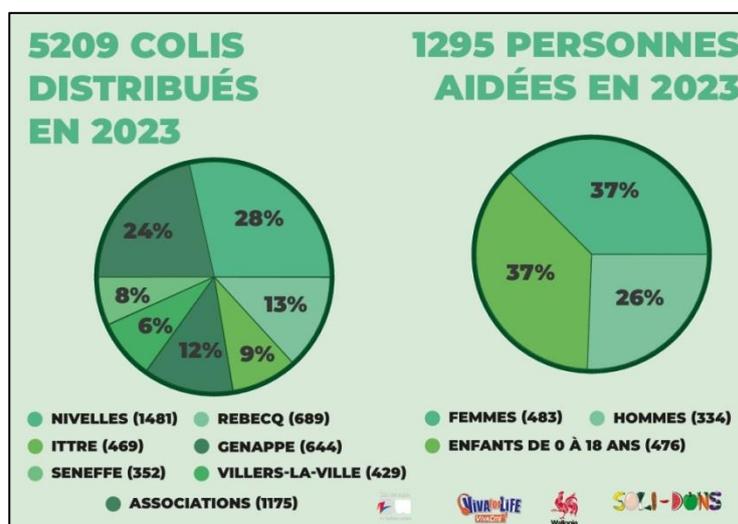


Avec le soutien de





## Affiches récapitulatives pour l'année 2023



Avec le soutien de



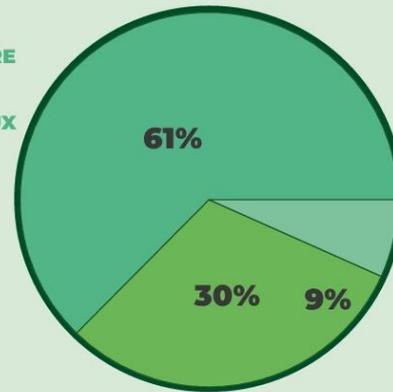
# SOLI-DONS EN QUELQUES CHIFFRES

SOLI-DONS COLLECTE ET TRIE LES INVENDUS ET SURPLUS ALIMENTAIRES DE L'AGRO-ALIMENTAIRE DU BRABANT WALLON. CES DENRÉES PERMETTENT DE CONFECTIONNER DES COLIS ALIMENTAIRES POUR NOS PARTENAIRES SOCIAUX MAIS AUSSI D'APPROVISIONNER NOS PARTENAIRES DE L'AIDE ALIMENTAIRE DE LA PROVINCE.

**174 824 KG DE DENRÉES RÉCUPÉRÉES EN 2023 POUR UN TOTAL DE 1 308 008,86€\***

**5 209 COLIS RÉALISÉS EN 2023**

**1 295 PERSONNES AIDÉES EN 2023**



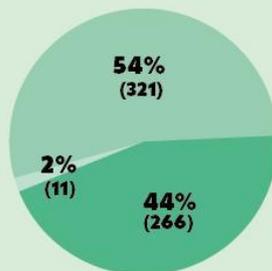
- COMPOST (12 060KG)
- DONS AU ASSOCIATIONS ( 54 824KG)
- COLIS (107 940KG)

MOYENNE EFFECTUER SUR LE PREMIER TRIMESTRE DE 2024\*



# REBECQ

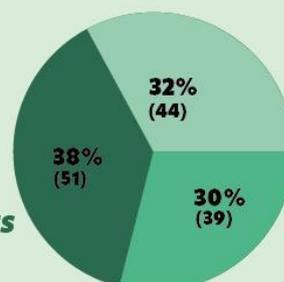
**598 COLIS ALIMENTAIRES DISTRIBUÉS**



- COLIS PAYANTS
- COLIS GRATUITS
- COLIS URGENTS
- COLIS ANNULÉS

**134 PERSONNES AIDÉES**

- HOMMES
- FEMMES
- ENFANTS DE 0 À 17 ANS



Avec le soutien de

